



Avis d'assemblée générale annuelle

Les membres de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM) sont convoqués à la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra le jeudi 13 mai 2010, à compter de 18h00, au Cœur des Sciences de l'UQAM, situé au 175, avenue du Président-Kennedy, à Montréal (Québec). L'ordre du jour est le suivant :

- | | |
|--|--|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 7. Ratification des gestes posés par le conseil d'administration durant l'exercice 2009-2010 |
| 2. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour | 8. Communication du résultat des élections, le cas échéant |
| 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 30 avril 2009 | 9. Mot du président élu pour l'exercice 2010-2011 |
| 4. Réception des états financiers pour l'exercice 2009-2010 | 10. Varia |
| 5. Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2010-2011 | 11. Levée de l'assemblée |
| 6. Dépôt du rapport annuel du président et des administrateurs | |

Les membres de l'AJBM auront alors l'occasion de poser toute question pertinente à l'égard du rapport des administrateurs, des états financiers ou des affaires de l'AJBM.

Avis de la procédure de mise en candidature

Tout membre votant de l'AJBM peut soumettre sa candidature au poste d'administrateur ou de vice-président.

Est membre votant de l'AJBM, tout avocat assermenté le ou après le 1^{er} mai 2000 et dûment inscrit au Tableau du Barreau du Québec, section de Montréal.

Est éligible au poste de président tout membre votant de l'AJBM ayant déjà siégé au conseil d'administration, sauf dans l'éventualité où aucun membre ayant déjà siégé au conseil d'administration ne pose sa candidature.

Trois scrutins distincts seront tenus : pour le poste de président; pour le poste de vice-président; et pour les douze postes d'administrateurs.

Les bulletins de mise en candidature (disponibles sur www.ajbm.qc.ca) doivent être transmis à la présidente d'élection au moins 21 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale annuelle des membres de l'AJBM et la tenue du scrutin. Ce bulletin doit être dûment signé par le candidat de même que par dix autres membres votants de l'AJBM. Tout bulletin de mise en candidature dûment complété doit parvenir par courrier ou télécopieur au siège de l'AJBM au plus tard le mercredi 21 avril 2010, à 17h00, à l'adresse suivante:

445, boulevard St-Laurent, bureau RC-03
Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone : (514) 954-3450
Télécopieur : (514) 954-3496

Avis d'élection

À compter du 22 avril 2010, sera affichée sur le site Internet www.ajbm.qc.ca :

- la liste des candidats aux douze postes d'administrateur, à la vice-présidence et à la présidence de l'AJBM, selon le cas, si le nombre de candidatures valides reçues excède le nombre de postes à combler; ou
- la liste des administrateurs élus par acclamation

Dans ce premier cas, l'élection aura lieu le jeudi 13 mai 2010. Les bureaux de scrutin seront alors ouverts de 8h00 à 16h30 au Salon des avocats au Palais de Justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal (Québec).

Il y aura également un bureau de scrutin situé au Cœur des Sciences de l'UQAM, situé au 175, avenue du Président-Kennedy, à Montréal qui sera ouvert de 11h30 à 18h00 le 13 mai 2010.

Un bureau de vote par anticipation sera ouvert le vendredi 7 mai 2010 entre 10h00 et 17h00, au siège de l'AJBM situé à l'adresse indiquée ci-dessus. Afin d'être admis au vote par anticipation, l'électeur devra déclarer au scrutateur qu'il a des raisons de croire qu'il lui sera difficile de voter le jour de l'élection.

Seuls les membres votants en règle de l'AJBM le jour du scrutin, auront droit de vote lors de l'élection.

Chaque candidat aura le droit de nommer un représentant afin d'observer le dépouillement du scrutin.

AVIS DONNÉS À MONTRÉAL (QUÉBEC), CE 25 FÉVRIER 2010

M^{re} Magali Fournier
Présidente d'élection

M^{re} Frédérick Carle
Secrétaire Trésorier